



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 05 AVRIL 2024

AFFAIRE N° 17-20240405

SUBVENTIONS EN FAVEUR DU SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois d'avril à neuf heures et cinquante minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 22 mars 2024 (voie dématérialisée) et le 23 mars 2024 (voie postale : M. FONTAINE Gilles), sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (de l'affaire n° 01 à n° 19-20240405 et de l'affaire n° 21 à n° 33-20240405), puis de celle de Monsieur Jacquet HOARAU, 2^e Vice-Président (à l'affaire n° 20-20240405), ainsi que celle de Monsieur Bachil VALY, 1^{er} Vice-Président (à l'affaire n° 34-20240405).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 37

Absents représentés : 08

Absents : 03

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

THIEN AH KOON André (de l'affaire n° 01 à n° 33-20240405), HOARAU Jacquet, GASTRIN Albert, PAYET-TURPIN Francemay, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, THERINCOURT Jean-Pierre, ROBERT Evelyne, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, GONTHIER Charles Emile, MONDON Laurence (de l'affaire n° 01 à n° 21-20240405), PICARDO Bernard, ROMANO Augustine, SAUTRON Serge, TECHER Doris, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à n° 33-20240405).

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, LEVENEUR Inelda, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot (de l'affaire n° 01 à n° 33-20240405).

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon –

FONTAINE Véronique représentée par BLARD Régine, MONDON Laurence représentée par GASTRIN Albert (de l'affaire n° 22 à n° 34-20240405).

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude (*de l'affaire n° 01 à n° 33-20240405*), HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée, K/BIDI Emeline représentée par LEBON David, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Harry, FULBERT-GERARD Gilberte représentée par JAVELLE Blanche Reine, HUET Marie-Josée représentée par MUSSARD Rose Andrée.

BENARD Clairette Fabienne représentée par DIJOUX RIVIERE Mimose.

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon –

THIEN AH KOON André (*à l'affaire n° 34-20240405*), THIEN AH KOON Patrice (*à l'affaire n° 34-20240405*).

BENARD Monique.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick (*à l'affaire n° 34-20240405*), HUET Mathieu.

LEBON Louis Jeannot (*à l'affaire n° 34-20240405*).

- Commune de l'Entre-Deux -

PAYET Gilles.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON ainsi que Madame Doris TECHER ont respectivement été désignées (de l'affaire n° 01 à n° 21-20240405 et de l'affaire n° 22 à n° 34-20240405), pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 17-20240405**SUBVENTIONS EN FAVEUR DU SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS**

Le Président informe l'Assemblée, avoir été saisi d'une demande de subvention exceptionnelle en date du 06 Février 2024 émanant du Syndicat Mixte de Pierrefonds pour un montant de 423.500 euros pour venir abonder le BP 2024.

Pour rappel, jusqu'en 2019, l'aéroport de Pierrefonds accueillait en moyenne 100.000 passagers quasi exclusivement pour la desserte de l'île Maurice.

Dès le mois de mars 2020, au regard des restrictions sanitaires imposées dans le cadre de la crise sanitaire COVID, le trafic aérien a été suspendu dans son intégralité.

Le panel d'aides mis à disposition par l'Etat au profit des secteurs d'activités durement touchés par cette crise sans précédent dont, notamment le dispositif d'activité partielle, a permis au Syndicat Mixte de Pierrefonds de tenir bon sur le plan financier.

Néanmoins, le dispositif d'activité partielle prend fin à compter du 1^{er} avril 2024.

Par ailleurs, il s'avère que dans le cadre d'une étude prospective menée avec le consultant EY & Associés sur la période 2024-2026, le constat qui est posé concerne la reconstruction très progressive de l'offre de la part des compagnies aériennes au regard d'une demande toujours aussi forte dans un contexte de saturation grandissante de l'axe routier Sud-Nord.

La perspective de retrouver en 2026 un trafic de l'ordre de 80.000 passagers à destination de l'île Maurice, de Mayotte et de Madagascar s'avère réaliste au regard de l'appétence du bassin de chalandise fort de ses 460.000 habitants à moins de 45 mn de l'aéroport.

Un besoin budgétaire supplémentaire de 3.5 M€ a été identifié dans le cadre de l'étude EY pour passer cette période de transition 2024-2026 (dont 1.694 M€ pour l'année 2024) pour retrouver les années suivantes, un équilibre plus structurel.

Le Président informe les conseillers que la CIVIS, le Département ainsi que la Région ont également été sollicités à hauteur de 423.500 euros chacun.

Aussi, il est proposé d'accompagner financièrement le syndicat dans son plan de retour à l'équilibre à l'horizon 2026 selon les modalités suivantes cette année :

- une participation de fonctionnement du syndicat au titre de l'exercice 2024 d'un montant de 374.242 euros (reconduction du montant attribué en 2023) ; à titre d'information, lors du conseil communautaire du 1^{er} mars 2024 (affaire n° 08-20240301), une avance d'un montant de 187.121 euros avait déjà été accordée ; le solde restant à attribuer au titre de l'exercice 2024 s'élève ainsi à 187.121 euros ;
- une participation exceptionnelle au titre du plan triennal de retour à l'équilibre 2024-2026 d'un montant de 423 500 euros pour l'année 2024.

La participation financière totale de la CASUD en faveur du syndicat mixte de Pierrefonds au titre de l'exercice 2024 s'élève ainsi à 797.742 euros.

RC9

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 d'un montant de 374.242 euros au Syndicat Mixte de Pierrefonds ; lors du versement de cette participation pour l'année 2024, il sera déduit l'avance déjà accordée par l'assemblée le 1^{er} mars dernier, à hauteur de 187.121 euros,
- d'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 423.500 euros au Syndicat Mixte de Pierrefonds au titre de la participation 2024 prévue par le plan triennal de retour à l'équilibre 2024-2026,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve l'octroi d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 d'un montant de 374.242 euros au Syndicat Mixte de Pierrefonds ; lors du versement de cette participation pour l'année 2024, il sera déduit l'avance déjà accordée par l'assemblée le 1^{er} mars dernier, à hauteur de 187.121 euros,
- approuve l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 423.500 euros au Syndicat Mixte de Pierrefonds au titre de la participation 2024 prévue par le plan triennal de retour à l'équilibre 2024-2026,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 45

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



André THIEN AH KOON

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 12/04/2024